



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Direction  
de la Réglementation  
et de la Citoyenneté  
  
Bureau de la Citoyenneté  
Section des Associations  
  
Affaire suivie par :  
Sandrine LORMIER  
03.20.30.54.75  
sandrine.lormier@nord.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
des communes du Nord

Messieurs les Sous-préfets  
des arrondissements du Nord

Monsieur l'Inspecteur général,  
Directeur départemental  
de la sécurité publique du Nord

Monsieur le Colonel,  
commandant le groupement  
de gendarmerie du Nord

Lille, le **13 JAN. 2020**

Objet : Quêtes sur la voie publique – calendrier 2020

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté préfectoral relatif aux quêtes autorisées sur la voie publique pour l'année 2020.

Cet arrêté, basé sur le calendrier transmis à mes services par le bureau des associations et fondations du Ministère de l'Intérieur, autorise les organismes qui y sont cités à quêter sur la voie publique, aux dates mentionnées, par dérogation de l'arrêté préfectoral du 08 novembre 1950, portant interdiction générale de quêter sur la voie publique.

Je vous rappelle que la faculté est laissée aux maires d'autoriser des quêtes sur la voie publique sur le territoire de leur commune, à des dates autres que celles visées dans ce calendrier. Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'aux organismes répondant aux critères de l'article 3 de la loi 91-772 du 07 août 1991, et doivent prendre la forme d'un arrêté municipal d'autorisation.

Si la quête a lieu sur un territoire plus étendu que celui de la commune, l'acte sera pris par l'administration préfectorale.

Enfin, pour mémoire, les personnes non habilitées et surprises à quêter par les forces de l'ordre devront être verbalisées pour infraction à l'arrêté préfectoral du 08 novembre 1950 portant interdiction générale de quêter sur la voie publique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire général adjoint,

  
Nicolas VENTRE



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
de la Réglementation  
et de la Citoyenneté

Bureau de la Citoyenneté

Section des Associations

**Arrêté préfectoral  
relatif au calendrier des journées de quêtes sur la voie publique  
pour l'année 2020**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu les articles L2212-2 et L2215-1 du Code général des collectivités territoriales modifiés ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°91-772 du 07 août 1991 modifiée relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 modifié relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 novembre 1950 portant interdiction générale de quêter sur la voie publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2019, portant délégation de signature à Monsieur Nicolas VENTRE, Secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;

Vu la circulaire n°INT/A/99/00225/C portant application des dispositions de la loi n°91-772 du 07 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfectures dans la mise en œuvre de ce dispositif ;

Vu le calendrier fixant les journées nationales de quêtes sur la voie publique pour l'année 2020, transmis par le ministère de l'Intérieur ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture du Nord :

**ARRÊTE**

**Article 1** – Le calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique pour l'année 2020 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 06 janvier au dimanche 16 février <b>Avec quête le 15 février</b>	Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi »	La jeunesse au plein air
Vendredi 24 janvier au dimanche 26 janvier <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale des lépreux	Fondation Raoul Follereau
Vendredi 24 janvier au dimanche 26 janvier <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale des lépreux	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 02 mars au dimanche 08 mars <b>Avec quête les 07 et 08 mars</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physique (SNPH)	APF FRANCE HANDICAP
Vendredi 06 mars au dimanche 17 mai <b>Avec quête : Les 28 mars, 29 mars, 04 avril, 05 avril, et 16 mai</b>	Opération « Nez pour Sourire » organisée avec Ampli-Mutuelle	LE RIRE MEDECIN
Lundi 09 mars au dimanche 15 mars <b>Avec quête tous les jours</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physique (SNPH)	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Mercredi 11 mars <b>Avec quête</b>	Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme	Œuvre nationale du Bleu et de France
Lundi 16 mars au dimanche 22 mars <b>Avec quête les 21 et 22 mars</b>	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Lundi 30 mars au dimanche 12 avril <b>Avec quête tous les jours</b>	Sidaction multimédias 2020 et Animations régionales	SIDACTION
Lundi 04 mai au dimanche 10 mai <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleu et de France	Œuvre Nationale du Bleu et de France
Lundi 11 mai au dimanche 17 mai <b>Avec quête tous les jours</b>	Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie)	Le Refuge
Lundi 18 mai au dimanche 31 mai <b>Avec quête les 30 et 31 mai</b>	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Lundi 1 <sup>er</sup> juin au dimanche 07 juin <b>Avec quête les 06 et 07 juin</b>	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)



DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Samedi 03 juin au dimanche 07 juin <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Samedi 06 juin au dimanche 14 juin <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées nationales de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Dimanche 14 et lundi 15 juin <b>Avec quête tous les jours</b>	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD – Terre Solidaire
Lundi 15 juin au dimanche 28 juin <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale de lutte contre la SLA du 21 juin	Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique
Mardi 14 juillet  <b>Avec quête</b>	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleu de France <i>(pour le chevauchement avec la fondation M. De Lattre : accord préalable)</i>	Œuvre Nationale du Bleu de France
Lundi 13 et mardi 14 juillet <b>Avec quête tous les jours</b>	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre
Samedi 19 septembre au dimanche 27 septembre <b>Avec quête les 19, 20 et 21 septembre</b>	Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale Alzheimer)	France Alzheimer
Samedi 03 et dimanche 04 octobre <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées nationales des associations de personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 12 octobre au dimanche 18 octobre <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opérations brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis U.N.A.P.E.I.
Vendredi 30 octobre au lundi 02 novembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Samedi 07 novembre au vendredi 13 novembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleu de France	Œuvre Nationale du Bleu de France
Samedi 14 et dimanche 15 novembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Lundi 16 novembre au dimanche 29 novembre <b>Avec quête les 22 et 29 novembre</b>	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	FONDATION DU SOUFFLE Comité National contre les maladies respiratoires (CNMR)

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 23 novembre au dimanche 06 décembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 <sup>er</sup> décembre) et Animations Régionales	SIDACTION
Mardi 1 <sup>er</sup> décembre <b>Avec quête</b>	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 <sup>er</sup> décembre)	AIDES
Vendredi 04 décembre au dimanche 13 décembre <b>avec quête tous les jours</b>	Téléthon 2020	AFM-TELETHON (ASSOCIATION FRANÇAISE contre les MYOPATHIES)
Samedi 05 décembre au jeudi 24 décembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut
Samedi 12 et dimanche 13 décembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD - Terre Solidaire

Article 2 – Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées qui leur sont dévolues.

Article 3 – Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1 du présent arrêté. Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé, lorsque ce jour est un dimanche.

Article 4 – Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par l'autorité préfectorale.

Article 5 – La Secrétaire générale de la préfecture du Nord, les sous-préfets des arrondissements du Nord, les maires des communes du Nord, le Directeur départemental de la sécurité publique du Nord et le Commandant du groupement de gendarmerie du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 13 JAN. 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire général adjoint,

  
Nicolas VENTRE